



Conseil Municipal

Du
25/02/2011

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **21/02/2011**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
Le Maire,
Michel BOURGEOIS

Secrétaire de séance
Jean-Pierre
POUGET

DELIBERATION N°
04

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE, le vingt cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme, Mlle WAII Mariam.

ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :

M. BERSOT Alain
M. MICHEL Bruno,
M BAGUET Thierry

Pouvoir donné à :

M. BOURGEOIS Michel

Attribution de subvention pour voyages scolaires

Décision :

Exprimées 9 Contre : 0
Abstention : 0 Pour 9

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Participation financière pour un voyage pédagogique à Châtel concernant un apprentissage au ski sollicité par le « Collège GEROME » Une élève résidant à Villeparois est concernée	30.00 € par élève
Participation financière pour un voyage éducatif en Allemagne sollicité par le « Collège JACQUES BREL » Une élève résidant à Villeparois est concernée	30 € par élève

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS